Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260421-08_04_2026CCAS-DE

CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 avril 2026 à 18H30, les membres de la Commission Administrative se sont réunis au lieu ordinaire à la Résidence du Leff sous la présidence de M. BOISSIERE Olivier, Président du CCAS.
Et après convocation en date du 14 avril 2026 faite au domicile.

Etaient présents : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Sophie GUENO, Géraldine LE LAY, Ginette LE CREURER, Carol DUJARDIN-BASQUE, Isabelle GOURIOU, Maryse LE DU, Anne-Marie NEVOT, Monique LORANT, Marie-Hélène GICQUEL, Christian BAUDET, Nicole BOUDET

Invité : Patrick SOLO, Maire délégué de PLOUAGAT
Absents excusés : Jacqueline BAUDRY, Manon AUBIN
Secrétaire : Mme LE BONHOMME

08-04-2026- CCAS CHATELAUDREN-PLOUAGAT : Demandes d'aide financière 3

Madame G., âgée de 35 ans, sollicite le CCAS d'une demande d'aide financière exceptionnelle. Mme G. vit seule avec sa fille âgée de 12 ans scolarisée au Collège de PLOUAGAT.
Mme G. a décidé de reprendre ses études en septembre 2024 pour préparer le diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé et la fin de sa formation a lieu en juin 2027.
Madame G. a validé la moitié de sa formation à savoir trois semestres.
La formation est financée par la Région mais quelques frais restent néanmoins à sa charge (900 € environ) par an (frais d'inscription + contribution à la vie étudiante).
Madame G. travaille durant les périodes estivales pour pouvoir régler cette somme (mais perd temporairement sa prime d'activité).
L'augmentation du coût de la vie et la diminution de ses allocations chômage font que sa situation financière est de plus en plus fragile.
La fin de l'année 2025 a été difficile pour Mme G. avec l'accumulation de plus de dépenses (Frais de formation, facture Eau, Ordures ménagères, Transport scolaire...).
Madame G. est à découvert de **361,99 €** et, malgré une gestion attentive de son budget ne parvient pas à combler celui-ci.
Elle demande à ce titre au CCAS de CHATELAUDREN-PLOUAGAT de bien vouloir l'aider.

La Commission Administrative, après délibération et à l'unanimité, valide cette proposition en lui attribuant un montant de 362€.

Fait et délibéré à Châtelaudren- Plouagat, le 21 avril 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Olivier BOISSIERE